



C.E.E.R. Aquitaine
 Petitou
 24400 Saint Géry
 Tel: 05 53 61 25 86
 Email : ceeraquitaine@aliceadsl.fr
 Club N° 2440001

Licences F.F.E. 2019

Les renouvellements peuvent être pris à partir du 1^{er} septembre 2018 et sont valables jusqu'à décembre 2019.

ATTENTION ENVOYEZ VOS DEMANDES IMPERATIVEMENT 4 SEMAINES MINIMUM AVANT LA COMPETITION

Bulletin de demande de licence

Les cavaliers doivent toujours être en possession de leur licence **avant** et **pendant** l'épreuve.

Licences	Cavaliers		Epreuves
	Nés en 2001 et après **	Nés en 2000 et avant	
Pratiquant Compétition CLUB	25€ Gratuit	36 € Gratuit	CLUB
Pratiquant Compétition AMATEUR	25 € 80 €	36 € 80 €	AMATEUR
Pratiquant Compétition PRO	25 € 330 €	36 € 330 €	PRO

** : *Autorisation parentale obligatoire*

La demande de licence peut être faite au CEER pour les cavaliers non affiliés à un club et doit être accompagnée :

- *Du certificat médical (voir plus bas)*
- *De vos coordonnées exactes avec N° de téléphone,*
- *De votre date de naissance,*
- *De votre ancien N° de licence*
- *D'une autorisation parentale pour les - de 18 ans*
- *D'une enveloppe timbrée au tarif en vigueur de la poste avec vos coordonnées pour vous éviter de payer le service + (2 € licence pratiquant + 2 € licence compétition)*
- *D'un chèque libellé à l'ordre du CEER AQUITAINE (un seul chèque pour la licence pratiquant + licence compétition.)*

Envoyer le tout à :

C.E.E.R. Aquitaine
 Petitou
 24 400 Saint Géry
 Tel: 05 53 61 25 86
 Mail : ceeraquitaine@aliceadsl.fr

NOTA :

- Pour chaque cas de demande de licence de compétition, le certificat médical avec la mention « *Apte aux sports équestres en compétition* » est **OBLIGATOIRE (NE PAS METTRE LA DISCIPLINE, CECI RENDANT LE CM INVALIDE !)**.
- Le cavalier doit veiller à prendre sa licence dans sa région d'origine et sa licence compétition **dans le même établissement** que sa licence pratiquant

Responsabilité Civile Propriétaire d'Equidé :

- Pour le 1^{er} équidé : 32 €
- A partir du 2^{ème} équidé : 22 €
- Elle peut être enregistrée en même temps que la licence avec le nom et le N° Sire (pas plus de 8 RC sur une même licence).

Engagements compétitions catégorie "Club" :

Le CEER peut pour ses licenciés compétition « club » engager les cavaliers sur les épreuves d'endurance club, à partir du moment où le CEER reçoit par courrier au + tard le vendredi à J-4 de la clôture des engagements :

- Lieu, date et le N° d'épreuve,
- Nom, Prénom, N° de licence du cavalier,
- Nom du cheval, et son N° SIRE,
- Un chèque du montant de l'engagement à l'ordre du CEER Aquitaine.